

## Conseil municipal du 4 juillet 2023

### 5. BUDGET GENERAL – BP 2023 DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif,  
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget 2023,

#### **FONCTIONNEMENT :**

##### **1) Direction de l'Education - Dépenses**

Lors de sa séance du 21 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une participation financière d'un montant de 96.493 € à l'Ecole Sainte-Marie. Comme précisé dans la délibération afférente, les crédits budgétaires doivent être abondés de 3.768 € pour atteindre le montant de la participation votée.

##### **2) Service Population - Dépenses**

Les lignes budgétaires relatives aux dépenses de pressing et de fleurissement de la salle des mariages (nouveau contrat) sont respectivement augmentées de 100 et 120 €.

##### **3) Service Espaces Verts - Dépenses**

Une commande de matériel, prévue en 2022, ayant été décalée à 2023, 2.000 € sont ajoutés au budget.

##### **4) Service Urbanisme - Dépenses**

Suite au retrait de la Commune de la convention ADS, 22.400 € sont prévus pour l'acquisition du logiciel nécessaire au traitement des dossiers.

##### **5) DSAJ - Dépenses**

800 € sont prélevés sur des crédits déjà prévus au budget pour financer le versement de la subvention de 800 € à l'Association Feel Fit.

##### **6) Ressources humaines - Dépenses**

Les crédits liés au remboursement des frais de mission sont abondés de 6.000 € notamment du fait de la non-prise en charge par le CNFPT de certains frais de formation.

Les indemnités régisseur avaient été prévues sur le chapitre 012, elles doivent être imputées sur le chapitre 011 à hauteur de 1.540 €.

L'impact des mesures annoncées par l'Etat en faveur des agents de la Fonction publique n'ayant pu être précisément chiffré à ce jour, 60.000 € sont ajoutés sur le chapitre 012.

## **7) Finances - Dépenses et Recettes**

### **Dépenses :**

Les crédits relatifs à la cotisation versée au SAGEBA sont abondés de 2.896 €.

25.366,63 € sont ajoutés en dépenses imprévues.

### **Recettes :**

Depuis le vote du budget, plusieurs recettes ont été notifiées. Les lignes budgétaires correspondantes sont ajustées comme suit :

Taxe sur l'électricité	23 570
Impôts locaux	61 853
Allocations compensatrices	63 643
Dotation Globale de Fonctionnement	
dont	
Dotation forfaitaire	-11 369
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	15 578
Dotation nationale de péréquation (DNP)	-29 083
<b>Total</b>	<b>124 192</b>

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » – qui avait été arrondi lors du vote du budget – est ajusté à hauteur de - 1,37 € en recettes.

### **INVESTISSEMENT :**

#### **1) Opération 100 « Bâtiments » - Dépenses et Recettes**

##### **Dépenses :**

35.000 € sont ajoutés pour les travaux sur le système de ventilation de la Passerelle.

##### **Recettes :**

74.522 € sont ajoutés suite à la notification d'une subvention liée aux économies d'énergie dans le cadre du Fonds Vert.

#### **2) Opération 103 « Ecoles » - Dépenses**

La rénovation d'aires de jeux d'écoles est prévue à hauteur de 25.000 €.

#### **3) Opération 109 « Voiries et espaces verts » - Dépenses**

Des travaux de voirie doivent être réalisés en différents endroits de la Commune, leur montant est chiffré à 50.000 €.

#### **4) Opération 120 « Participation SMOTHD » - Dépenses**

Comme stipulé dans la convention approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 mai 2023, des prises supplémentaires doivent être déployées. 15.000 € sont ajoutés à cet effet.

#### **5) Opération / AP 123 « Collégiale Saint Thomas de Canterbury » - Recettes**

Les subventions accordées par la Fondation du Patrimoine (Mission Bern, Mécénat Axa,..) sont ajoutées au budget à hauteur de 183.000 €.

#### **6) « Acquisitions foncières » - Dépenses et recettes**

##### **Dépenses :**

199.522 € sont inscrits au titre de la réserve foncière afin d'anticiper d'éventuelles acquisitions.

##### **Recettes :**

La vente du local des Lys du Valois est également inscrite pour un montant de 279.000 €.

#### **7) « Finances » - Dépenses et recettes**

Dans un souci de clarté, les résultats 2022 du budget de la Ville et ceux issus de la clôture du budget Eau potable avaient été présentées de manière séparée (dépenses et recettes). Afin de faciliter leur comptabilisation, les deux résultats seront cumulés sur une seule ligne.

Afin de corriger un écart de reprise de l'excédent antérieur d'investissement de 42 centimes sur le budget de l'Eau, le résultat d'investissement de ce budget à fin 2022 est arrêté à la somme de 263.536,52 €. Ce résultat ayant été transféré sur le budget principal, le chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » est abondé de 42 centimes ainsi que la ligne 1068 « Dotations, fonds divers et réserves ».

Dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, le compte 1069 (compte qui avait pour objectif de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits lors de la mise en place de l'instruction comptable M 14) doit être apuré, 212.000 € sont ajoutés au budget en dépenses.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter les ajustements suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Recettes**

Chapitre	Libellé	Mouvement
73	Impôts et taxes	85 423,00
74	Dotations, subventions et participations	38 769,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	-1,37
<b>Total</b>		<b>124 190,63</b>

<b>Dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	8 960,00
012	Charges de personnel	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	29 864,00
022	Dépenses imprévues	25 366,63
<b>Total</b>		<b>124 190,63</b>

## INVESTISSEMENT

### Recettes

Opération 100	Bâtiments	74 522,00
Opération 123	Collégiale Saint Thomas	183 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	279 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	-263 536,10
<b>Total</b>		<b>272 985,90</b>

<b>Dépenses</b>		
Opération 100	Bâtiments	35 000,00
Opération 103	Ecoles	25 000,00
Opération 109	Voiries et espaces verts	50 000,00
Opération 120	Participation SMOTHD	15 000,00
Chapitre 21	Acquisitions foncières	199 522,00
001	Déficit d'investissement reporté	-263 536,52
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	212 000,42
<b>Total</b>		<b>272 985,90</b>

- Approuver le versement d'une cotisation d'un montant de 10.015,77 € au SAGEBA au titre de l'année 2023.